

## **Publications périodiques**

---

Comptes annuels

---

**BOURSE DIRECT**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 13 988 845,75 €  
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 Paris  
408 790 608 RCS Paris

**Comptes annuels arrêté au 31 décembre 2017 approuvés par l'Assemblée générale mixte du 4 mai 2018**

**I. - Bilan**

<b>Actif (En euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P.	3	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	3	631 452 559	545 675 282
Opérations avec la clientèle	12	14 349 181	14 578 524
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	10 022 889	29 040 534
Actions et autres titres à revenu variable	5	128 105 291	70 442 052
Participations et autres titres détenus à long terme	6	1 070 847	1 070 847
Parts dans les entreprises liées		480 214	480 214
Immobilisations incorporelles	7	18 095 340	17 600 679
Immobilisations corporelles	8	835 560	893 701
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres	15.4	346 841	-
Comptes de négociation et de règlement	9	8 347 437	9 996 968
Autres actifs	10	17 242 919	8 344 543
Comptes de régularisation	11	1 573 194	1 118 389
<b>Total actif</b>		<b>831 922 272</b>	<b>699 241 733</b>

<b>Passif (En euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Banques centrales, C.C.P.		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3	122 296 259	63 103 437
Opérations avec la clientèle	12	585 641 438	522 769 412
Dettes représentées par un titre	5	3 517 362	7 869 723
Autres passifs	13	26 186 445	22 916 520
Comptes de régularisation	13	1 335 580	656 220
Comptes de négociation et de règlement	9	17 643 020	9 969 751
Provisions	14	892 853	621 086
Dettes subordonnées	22.2	14 000 000	14 000 000
Capitaux propres	15	60 409 315	57 335 584
Capital souscrit		13 988 846	13 988 846
Primes d'émission		23 126 593	23 126 593
Réserves		1 399 032	1 399 032
Report à nouveau		18 821 113	16 507 012
Résultat de l'exercice		3 073 731	2 314 101
<b>Total capitaux propres et passif</b>		<b>831 922 272</b>	<b>699 241 733</b>

**II. - Compte de résultat**

<b>(En Euros)</b>	<b>Note</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Intérêts et produits assimilés		4 038 619	5 328 210
Intérêts et charges assimilées		-343 570	-339 851
Revenus des titres à revenu variable		-	-
Commissions (produits)		29 895 881	27 839 953
Commissions (charges)		-4 365 570	-5 167 847
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		11 017	195 699
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		72 182	145 370
Autres produits d'exploitation bancaire	17	1 156 906	1 034 279
Autres charges d'exploitation bancaire		-	-
Produit net bancaire	16	30 465 465	29 035 813
Charges générales d'exploitation	18	-24 473 189	-23 702 917
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 932 485	-2 169 880
Résultat brut d'exploitation		4 059 791	3 163 017
Coût du risque	19	-76 882	104 380
Résultat d'exploitation		3 982 909	3 267 396
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	33 415
Résultat courant avant impôts		3 982 909	3 300 811

Résultat exceptionnel	20	57 262	-294 747
Impôts sur les bénéfices	21	-966 440	-691 963
Résultat net		3 073 731	2 314 101
Résultat net par action		0,05	0,04
Résultat net dilué par action		0,05	0,04

### III. – Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur la proposition du Directoire, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 qui s'élève à 3.073.730,55 € au compte « Report à Nouveau »

### IV - Annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

#### 1. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous. La société présente ses comptes dans le format requis pour les Entreprises d'Investissement (EI).

#### 1.1 Obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement correspondant à l'objet économique de leur détention.

Chaque catégorie de portefeuille suit la règle d'évaluation suivante :

- titres de transaction : ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de six mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et des pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés dans le cadre de cession des titres, est porté au compte de résultat.

- titres de placement : ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à six mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement. Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les obligations et autres titres à revenu fixe sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.

A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. Le calcul tient compte le cas échéant des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

- titres d'investissement : il s'agit de titres à revenu fixe que Bourse Direct a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels la société dispose de moyens lui permettant :

- soit de se protéger de façon permanente contre une dépréciation des titres due aux variations de taux d'intérêt au moyen d'une couverture par des instruments financiers à terme de taux d'intérêt;
- soit de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles globalement adossées et affectées au financement de ces titres.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### 1.2 Effets publics et valeurs assimilées

Ce poste comprend les bons du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics émis en France, ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger, dès lors qu'ils sont éligibles aux interventions de la banque centrale du ou des pays où se trouve implanté l'établissement.

La valeur d'inventaire est déterminée par rapport au cours de ces bons, le jour de la clôture de l'exercice.

#### 1.3 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comportent les créances vis-à-vis de sociétés liées ainsi que les créances de la clientèle. Ces créances sont enregistrées à leur valeur nominale après déduction des dépréciations économiquement nécessaires à la clôture de l'exercice.

La société applique les articles 2211-1 à 2231-5 et 2251 du Règlement ANC 2014-07 relatifs au traitement comptable du risque de crédit et distingue comptablement les encours sains des encours douteux ; lorsqu'un passage en perte est envisagé, du fait de la forte dégradation des perspectives de recouvrement, les encours douteux sont considérés comme compromis et identifiés en tant que tels.

#### 1.4 Actions propres

Au cours de l'exercice 2017, Bourse Direct a acquis 198 195 de ses propres titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres, soit 0.35% de son capital social. Ces titres sont affectés à l'objectif d'annulation.

#### 1.5 Participations et autres titres détenus à long terme

Il s'agit de titres ou de parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise. Les titres et parts sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés pour les ramener à leur valeur d'inventaire à la date de clôture. La valeur d'inventaire est déterminée par le biais d'une analyse multicritères : les principaux paramètres sont les perspectives de rentabilité et la quote-part de la société dans la situation nette.

### 1.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, valorisées à leur coût d'acquisition ou de production, sont amorties ou dépréciées selon les critères suivants :

- les amortissements des logiciels sont calculés selon la méthode linéaire sur 3 ans ;
- les marques ne sont pas amorties.

Le fonds commercial, dont la durée d'utilisation est non limitée conformément aux critères définis dans l'article 214-1 du règlement ANC n°2014-03, est enregistré au coût d'acquisition incluant les frais d'acquisition. Il fait l'objet d'une évaluation semestrielle de sa valeur d'utilité basée sur une méthode multicritères. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur ainsi calculée est inférieure à la valeur nette comptable du fonds commercial.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de développements technologiques et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 1 à 3 ans. Les logiciels produits par la société sont immobilisés sur la base de leur prix de revient, déterminé à partir des temps passés et d'un coût horaire, et des factures reçues de prestataires externes, dès lors que le projet est identifié et fait l'objet d'un cahier des charges précis. L'amortissement de ces logiciels débute dès leur mise en service, et est effectué sur la durée d'utilisation prévue, n'excédant pas 3 ans.

### 1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles brutes figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité, ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

	Nombre d'années
Agencements, installations des constructions	3 à 10
Installations générales	5 à 10
Matériel de bureau et informatique	2 à 5
Mobilier	5 à 10

### 1.8 Autres actifs

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations et des amortissements économiquement nécessaires.

### 1.9 Comptes de négociation et de règlement

Ce poste recouvre les comptes de négociation et de règlement qui enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte propre ou pour compte de tiers, dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées. Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

Lorsque la date de transfert de propriété est postérieure à la date de négociation, les titres sont, dans l'intervalle, inscrits au hors bilan.

Les comptes de négociation et de règlement englobent également les opérations sur titres (coupons, souscription ...) échues et non encore dénouées (cas de certaines places étrangères).

### 1.10 Provisions

Les provisions pour risques et pour charges, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC n° 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

### 1.11 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière pour les salariés de la société sont évalués en application de la méthode préférentielle. Le calcul des engagements est fondé sur la méthode actuarielle. Selon cette méthode, le montant des engagements est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date de départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de cette évaluation sont les suivantes :

- Taux d'escompte : 1,30 %
- Taux de mortalité : TH/TF 2000-2002
- Inflation : 1,75 %
- Taux de rotation : de 50 % à 0 % de 20 ans à 56 ans et plus
- Evolution future des salaires : de 1 % de 20 ans à 50 ans et plus
- Charges patronales : 60,0 %
- Age de départ à la retraite : de 61 à 67 ans selon l'année de naissance et le statut

Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation. Le montant de cet engagement ainsi calculé est enregistré au passif du bilan dans le poste des provisions pour charges.

### 1.12 Reconnaissance des revenus

Les revenus d'exploitation bancaire regroupés sous la rubrique "Commissions - Produits" sont essentiellement constitués par :

- les commissions et courtages,
- les revenus du SRD et du ROR,
- les droits de garde,
- les autres services offerts à la clientèle.

Ils sont reconnus sur la base du relevé des opérations de la période écoulée fourni par l'ensemble des intermédiaires négociateurs et teneurs de comptes.

Les frais de compensation, tenue de comptes et de négociation versés à l'intermédiaire qui exécute les ordres de clients sur le marché, ainsi que la rémunération des différents intermédiaires figurent en charges d'exploitation bancaire sous la rubrique "Commissions - Charges".

Les revenus connexes aux services d'investissement, correspondant aux activités suivantes qui se situent dans le prolongement des activités de Bourse Direct sont regroupés sous la rubrique « Autres produits d'exploitation bancaire » :

- les rémunérations de comptes clients,
- les produits d'activités annexes,
- les autres produits financiers.

Les revenus de trésorerie sont reconnus sur la base du taux d'intérêt applicable à la date d'arrêté, compte tenu du fait que les placements sont maintenus jusqu'à leur échéance.

Le chiffre d'affaires est la somme des produits de commissions, des revenus connexes, des revenus de trésorerie ainsi que des gains sur opérations de portefeuille de négociation liés à l'activité clients.

### 1.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

### 1.14 Résultat net par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net revenant à la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle. Le résultat dilué par action correspond à la division entre, au numérateur, le résultat net de la société avant dilution corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun élément dilutif.

## 2. Changement de méthodes comptables

Par rapport aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables.

### Annexe aux comptes annuels

## 3. Caisse, créances et dettes sur les établissements de crédit

Les comptes de banque et de caisse s'analysent comme suit :

(En euros)	Créances		Dettes	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Caisse				
Comptes ordinaires à vue	138 584 879	113 956 472	2 170 098	1 794 338
Créances et dettes à terme	492 867 680	431 718 810	120 126 161	61 309 099
Total	631 452 559	545 675 282	122 296 259	63 103 437

Bourse Direct place les fonds déposés par sa clientèle principalement sur des comptes rémunérés, dans le cadre de ses obligations réglementaires sur le cantonnement des actifs de la clientèle des entreprises d'investissement.

La trésorerie de la société, qui s'élève au 31 décembre 2017 à 59 293 493 euros est présentée sous cette rubrique, ainsi que dans le poste des « obligations et autres titres à revenu variable » (cf. note 4)

Au 31 décembre 2017, le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle est présenté sous la rubrique « Créances sur des sociétés liées » dans les autres actifs (cf. note 10).

Les dettes à terme d'un montant de 120 126 161 euros sont liées au financement des positions différées (SRD et ROR) de la clientèle de la société.

Ces créances sont mobilisables à tout moment ; les dettes ont une échéance inférieure à un an.

## 4. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
BMTN	10 022 889	29 040 534
Total	10 022 889	29 040 534

Au cours de l'exercice 2017, Bourse Direct a poursuivi le placement d'une partie de sa trésorerie propre en bons à moyen terme négociables émis par un établissement appartenant à un grand groupe bancaire français.

#### 5. Actions et autres titres à revenu variable et dette représentée par un titre

Au 31 décembre 2017, les postes « Actions et autres titres à revenu variable » et « Dettes représentées par un titre » se composent de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Actions et autres titres à revenu variable (Actif) / Dettes représentées par un titre (Passif)	128 105 291	70 442 052	3 517 362	7 869 723
Total	128 105 291	70 442 052	3 517 362	7 869 723

Les titres de transaction sont détenus dans le cadre de l'activité à règlement différé des clients de Bourse Direct. Au 31 décembre 2017, ce poste présente de façon décompensée les opérations selon qu'elles sont acheteuses ou vendeuses.

#### 6. Participations et autres titres détenus à long terme

Au 31 décembre 2017, Bourse Direct détient un investissement total de 1 070 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 10,84 %.

Au 31 décembre 2017, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation : 9,45 %  
 Durée de l'actualisation : 5 ans  
 Taux de croissance à long terme : 2 %  
 Taux de croissance de l'activité : selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2017.

#### 7. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.6, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2017
Marques et brevets	16 769	-	-	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	14 730 200	1 109 043	-	15 839 243
Fonds commercial	13 571 810	-	-	13 571 810
Immobilisations incorporelles en cours	2 068 068	1 612 125	-879 215	2 800 978
Total	30 386 847	2 721 168	-879 215	32 228 800

(En euros)	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2017
Marques et brevets	-	-	-	-
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	12 786 168	1 347 292	-	14 133 460
Fonds commercial	-	-	-	-
Total	12 786 168	1 347 292	0	14 133 460

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2017	Valeurs Nettes Comptables 31/12/2016
Marques et brevets	16 769	16 769
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 705 783	1 944 032
Fonds commercial	13 571 810	13 571 810
Immobilisations en cours	2 800 978	2 068 068
Total	18 095 340	17 600 679

Le poste « Fonds commercial » comprend les fonds de commerce acquis ou intégrés par Bourse Direct lors d'opérations de croissance externe. Cette clientèle est toujours exploitée par la société au travers de ses différentes marques.

Sur une base semestrielle, le fonds commercial fait l'objet d'une étude multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés ainsi que d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de

l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation : 7,94 %

Durée d'actualisation : 5 ans

Taux de croissance à long terme : 2 %

Taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés: entre 3 % et 7 % selon l'échéance.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôts.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de la première et troisième hypothèse est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de la quatrième hypothèse est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.

Les immobilisations en cours comprennent principalement des logiciels et développements informatiques en cours de réalisation par la société.

#### 8. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en note 1.7, et des amortissements correspondants se présentent comme suit :

(En euros)	Valeur brute au 31.12.2016	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31.12.2017
Agencements, installations	129 236	-	-	129 236
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique	3 984 999	527 052	-	4 512 051
Mobilier	7 678	-	-	7 678
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 121 913</b>	<b>527 052</b>	<b>-</b>	<b>4 648 965</b>

(En euros)	Amortissements cumulés au 31.12.2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Amortissements cumulés au 31.12.2017
Agencements, installations	87 227	12 924	-	100 151
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau informatique	3 135 029	571 585	-	3 706 614
Mobilier	5 956	685	-	6 641
<b>Total</b>	<b>3 228 212</b>	<b>585 194</b>	<b>-</b>	<b>3 813 406</b>

Valeurs Nettes Comptables (En euros)	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2017	Valeurs Nettes Comptables 31.12.2016
Agencements, installations	29 085	42 009
Matériel de transport	-	-
Matériel de bureau informatique	805 437	849 970
Mobilier	1 037	1 722
Immobilisations corporelles en cours	-	-
<b>Total</b>	<b>835 560</b>	<b>893 701</b>

#### 9. Comptes de négociation et de règlement

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	Actif		Passif	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Comptes de négociation et règlement	8 347 436	9 996 968	17 643 021	9 969 751
<b>Total</b>	<b>8 347 436</b>	<b>9 996 968</b>	<b>17 643 021</b>	<b>9 969 751</b>

Les comptes de négociation et de règlement résultent des opérations sur titres menées par Bourse Direct dans le cadre de son activité de compensateur-négociateur et constituent principalement des comptes de suspens techniques vis-à-vis du marché.

#### 10. Autres actifs

Ils s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations financières	217 478	255 441
Personnel	7 842	2 916
Etat et organismes sociaux	151 233	577 564
Débiteurs divers	232 278	12 833
Créances sur des sociétés liées	16 634 088	7 495 789
<b>Total</b>	<b>17 242 919</b>	<b>8 344 543</b>

A l'exception des immobilisations financières, principalement composées de dépôts et cautionnements constitués dans le cadre des activités de la société, les autres actifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Au 31 décembre 2017, les créances sur des sociétés liées représentent le dépôt de garantie versé par Bourse Direct dans le cadre de l'activité sur les marchés dérivés de sa clientèle.

#### 11. Comptes de régularisation actif

La nature des principales composantes de ces comptes de régularisation est précisée ci-dessous :

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance	1 145 283	758 155
Maintenance informatique	539 962	415 171
Achat d'informations et de flux	140 315	138 200
Redevances – Licences	222 108	98 449
Divers	242 898	106 335
Produits à recevoir	427 911	360 234
<b>Total</b>	<b>1 573 194</b>	<b>1 118 389</b>

#### 12. Opérations avec la clientèle

Ce poste se décompose de la façon suivante :

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
<b>Actifs</b>		
Créances sur des sociétés liées	8 704 740	8 991 177
Créances clients	5 986 132	6 072 118
Dépréciation de créances douteuses	-341 692	-484 771
<b>Total</b>	<b>14 349 180</b>	<b>14 578 524</b>
<b>Passif</b>		
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	88 984	102 916
Clients de la société de bourse	116 624	89 721
Avoirs de la clientèle	585 435 830	522 576 775
<b>Total</b>	<b>585 641 438</b>	<b>522 769 412</b>

Ces créances et ces dettes ont une échéance de moins d'un an exception faite de créances clients d'un montant total de 266 604 euros au 31 décembre 2017.

Ces créances clients à plus d'un an sont considérées comme douteuses et font l'objet d'une dépréciation à 100 % pour la part non couverte par les garanties obtenues par la société lorsqu'une espérance de recouvrement existe ; dans le cas contraire, ces créances sont passées en perte (cf. note 19).

Ce poste comprend également une créance litigieuse sur un client de la société ; Bourse Direct n'encourt aucun risque sur cette créance, celle-ci ayant fait l'objet d'une garantie par sa maison-mère (cf. note 22.1).

#### 13. Autres passifs et comptes de régularisation

Les autres passifs et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
Fournisseurs	1 939 775	1 999 257
Provision pour primes, congés payés et participation	1 378 905	961 499
Dettes sociales et fiscales	1 962 863	1 260 723
Dépôts de garantie clients	19 214 187	17 004 326
Créditeurs divers	1 690 715	1 690 715
Autres passifs	26 186 445	22 916 520
Charges à payer	1 233 417	654 220
Produits constatés d'avance	102 163	2 000
Comptes de régularisation	1 335 580	656 220
<b>Total autres passifs et comptes de régularisation</b>	<b>27 522 025</b>	<b>23 572 740</b>

Les autres passifs sont tous à échéance de moins d'un an.

Les sommes présentées sous la rubrique « dépôts de garantie clients » correspondent aux sommes données en garantie par les clients dans le cadre de leur activité à règlement différé et sur les marchés dérivés.

#### 14. Provisions

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

(En euros)	Montant à l'ouverture de l'exercice 2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant au 31-déc-17
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions:					
- liées au personnel	-	105 000	-	-	105 000
- liées aux litiges clients et autres	-	-	-	-	-



Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Autres provisions	-	57 420	-	-	57 420
Sous total des provisions	-	162 420	-	-	162 420
Provision pour indemnité de départ à la retraite	621 086	109 347	-	-	730 433
Total	621 086	271 767	-	-	892 853

## 15. Capitaux propres et plans dont le paiement est fondé sur des actions

**15.1 Variation des capitaux propres**

A la clôture de l'exercice, le capital social est composé de 55 955 383 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,25 euro chacune.

	31 Décembre 2016	Affectation résultat 2016	Dividende versé	Résultat de la période	31 Décembre 2017
Capital social	13 988 846	-	-	-	13 988 846
Prime d'émission	23 126 593	-	-	-	23 126 593
Réserves	1 399 032	-	-	-	1 399 032
Report à nouveau	16 507 012	2 314 101	-	-	18 821 113
Résultat de la période	2 314 101	-2 314 101	-	3 073 731	3 073 731
Total	57 335 584	-	-	3 073 731	60 409 315

**Affectation du résultat 2016**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 11 mai 2017, le résultat 2016 a été affecté en totalité en report à nouveau.

**Affectation du résultat 2017**

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2018 d'affecter en totalité le résultat de l'exercice en report à nouveau.

**Capital social**

Le capital social est resté inchangé au cours de l'exercice 2017.

**15.2 Plan d'options de souscription d'actions**

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur.

**15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites**

Le 21 juillet 2017, 750 000 actions nouvelles ont été octroyées à des salariés de la Société. Ce plan d'actions gratuites a été mis en place par le Directoire conformément à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de la Société. Ses caractéristiques sont les suivantes :

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	11 mai 2016
Date des premières attributions au titre du plan	21 juillet 2017
Nombre total d'actions gratuites attribuées	750 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	21 juillet 2017
Période d'attribution (attribution par tiers sur trois périodes)	21 juillet 2019 21 juillet 2020 21 juillet 2021
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	21 juillet 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives préalablement)	2,20€
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	-
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	750 000
Nombre de collaborateurs concernés	13

**15.4 Actions propres**

Au 31 décembre 2017, Bourse Direct détient 198 034 actions propres représentant 0,35 % du capital. Ces actions étant affectées à l'objectif d'annulation, aucune dépréciation ne doit être constatée.

## 16. Produit net bancaire

Le produit net bancaire s'établit à 30 465 465 euros en 2017, à comparer à 29 035 813 euros en 2016, soit une hausse de 4,9 %. Les principales composantes du produit net bancaire sont les suivantes :

- des produits de commission en hausse par rapport à l'exercice 2016 et qui s'établissent à 29 895 881 euros en 2017, contre 27 839 953 euros en 2016 ;
- des frais d'exécutions des transactions pour un montant de 4 365 570 euros en 2017 en baisse de 15,5% par rapport au 31 décembre 2016 (5 167 847 euros) ;

pour un nombre total d'ordres exécutés de 3,5 millions contre de 3,8 millions d'ordres en 2016, soit une baisse de 8,5 % et un chiffre d'affaires de 34 607 674 euros en

hausse de 1,7 % par rapport à 2016.

Les autres revenus proviennent essentiellement de produits de trésorerie et de tenue de comptes.

#### 17. Autres produits d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire se décomposent comme suit :

(En euros)	2017	2016
Produits réalisés avec les sociétés liées	180 273	278 316
Autres produits	976 633	755 963
Total	1 156 906	1 034 279

Les autres produits sont principalement constitués de prestations informatiques et de ventes d'espace publicitaire.

#### 18. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation se composent comme suit :

(En euros)	2017	2016
Rémunération du personnel	6 227 992	6 066 524
Charges sociales	3 103 179	3 024 477
Impôts et taxes	1 248 636	1 189 070
Autres services techniques	8 020 791	8 021 415
Honoraires et frais annexes	1 222 615	1 084 055
Publicité, publications et relations publiques	1 785 744	1 859 918
Participation des salariés	-	-
Frais postaux et de télécommunication	345 704	518 100
Autres charges d'exploitation	2 518 528	1 939 358
Total	24 473 189	23 702 917

Les principales charges générales d'exploitation de la société sont constituées de frais de personnel, pour un montant de 9 331 171 euros en 2017, contre 9 091 001 euros en 2016.

Les charges sociales incluent un montant de 625 638 euros au titre des charges de retraite.

#### 19. Cout du risque

Ce poste d'un montant de -76 882 euros en 2017, contre 104 380 euros en 2016 est principalement constitué de dotations de dépréciation de créances de clients.

#### 20. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels comprennent les éléments suivants :

(En euros)	2017	2016
Autres charges et produits exceptionnels	57 262	-294 747
Total	57 262	-294 747

#### 21. Impôt sur les bénéfices

Bourse Direct constate au titre de l'exercice 2017 une charge d'impôt de 966 440 euros.

Cette charge comprend notamment un impôt courant d'un montant de 1 397 713 euros ainsi qu'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 431 273 euros pour l'exercice 2017. Aucune charge d'impôt relative au résultat exceptionnel n'est à constater.

#### 22. Autres informations

##### 22.1 Engagements hors-bilan

(En euros)	31.12.2017	31.12.2016
<b>Engagements donnés</b>		
Titres en conservation	2 727 054 171	2 280 448 525
Titres à livrer	125 330 900	69 794 305
Garantie à 1ère demande donnée	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	2 852 385 071	2 350 242 830
<b>Engagements reçus</b>		
Titres à recevoir	123 666 921	68 636 476
Découvert autorisé des banques	-	-
Caution reçue sur découvert autorisé	-	-
Caution reçue sur garantie à 1ère demande	-	-
Autres garanties reçues	4 754 000	4 754 000

Autres engagements reçus	-	-
Total	128 420 921	73 390 476

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achats et de ventes de titres pour le compte des clients de la société.

## 22.2 Eléments de l'actif et du passif relatifs à des entreprises liées

Bourse Direct dispose d'une convention de cash-pooling avec VIEL & Cie avec un objectif d'optimisation de la gestion de la trésorerie.

Au cours de l'exercice 2012, la société E-VIEL, actionnaire majoritaire de Bourse Direct, a consenti à la société un prêt subordonné d'un montant de 14 000 000 euros. Ce prêt, dont les conditions d'octroi et de remboursement répondent aux caractéristiques définies par le règlement 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux fonds propres est assimilable à des fonds propres prudentiels. Il est consenti pour une durée indéterminée, il ne peut être remboursé qu'à l'initiative de l'emprunteur après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Ce prêt est assorti d'un taux d'intérêt annuel de 2 %.

## 22.3 Effectif

	2017	2016
Effectif à la clôture	114	117
. Cadre	86	86
. Non cadre	28	31
Effectif moyen	113	119

## 22.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire, se répartissent de la façon suivante :

(En euros)	2017
Conseil de surveillance	10 000
Directoire	365 050
Total	124 642

Les membres du Conseil de surveillance indépendants perçoivent une enveloppe globale de jetons de présence d'un montant net de 10 000 euros.

Les autres membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat social.

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

## 22.6 Risques potentiels

Bourse Direct opère dans le secteur financier et fait l'objet d'une surveillance par les autorités de régulation prudentielle et de marché. Ainsi, des contrôles, pouvant déboucher sur des procédures, sont régulièrement diligentés au sein de la société dans le cadre de cette surveillance.

## 22.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés en 2017 et 2016 par la société à ses commissaires aux comptes sont les suivants :

	Ernst & Young Audit				Fidorg Audit			
	Montant (€ HT)		%		Montant (€ HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	82 750	82 750	56%	56%	65 500	65 500	44%	44%
<b>Autres services</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	82 750	82 750	56%	56%	65 500	65 500	44%	44%
<b>Autres prestations rendues par les réseaux</b>								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	5 040	5 040	100%	100%	-	-	-	-
Sous-total	5 040	5 040	100%	100%	0			
Total	87 790	87 790	57%	57%	65 500	65 500	43%	43%

## 23 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2017, Bourse Direct ne détient aucune valeur mobilière.

## 24 – Tableau des filiales et participations

En K€	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dépréciation des prêts et avances aux filiales	Provision pour risques filiales	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par les sociétés au cours de l'exercice
				Brute	Nette							
EASDAQ NV	149 657	-147 884	10,84%	1 071	1 071	-	-	-	-	4 397	-545	-

## 25 – Consolidation de Bourse Direct

Bourse Direct ne contrôle aucune filiale et n'établit par conséquent pas de comptes consolidés. La société est par ailleurs intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme - 75001 Paris, et dont la maison mère est Viel et Compagnie-Finance ; 23 Place Vendôme - 75001 PARIS.

## 26 – Attestation des commissaires aux comptes

A l'Assemblée Générale de la Société Bourse Direct,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Evaluation des titres de participation de la Société EASDAQ N.V.**

<b>Risque identifié</b>	<b>Notre réponse</b>
<p>Les titres de participation, figurent à l'actif du bien pour un montant de ME 1,070. Ce poste correspond à la détention de 10,84 % du capital de la Société EASDAQ N.V.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction de votre société sur la base d'une évaluation multicritères, dont une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) et dans la définition des hypothèses d'actualisation).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la société EASDAQ N.V. constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation EASDAQ N.V. sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à contrôler que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Ainsi, notre approche d'audit a intégré les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités de la Société EASDAQ N.V. approuvées par l'organe compétent ;</li> <li>- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes aux réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;</li> <li>- apprécier la cohérence des hypothèses de taux d'actualisation établies par la direction de votre société avec les données du marché ainsi que les hypothèses d'actualisation retenues ;</li> <li>- examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction en les rapprochant de nos propres calculs de sensibilité.</li> </ul>

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

#### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Bourse Direct par votre Assemblée générale du 12 février 2009 pour le Cabinet FIDORG AUDIT et du 2 novembre 1999 pour le Cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le Cabinet FIDORG AUDIT était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le Cabinet ERNST & YOUNG Audit dans sa dix-neuvième année.

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

##### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

##### **Rapport au Comité d'audit**

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 82-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris – La Défense, le 10 mars 2018

*Les Commissaires aux comptes*

FIDORG AUDIT  
Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit  
Bernard Heller

27. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.